

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1630

25 juin 2014

### SOMMAIRE

CIEP Hestya S.à r.l. ....	78210	Ets. Othmar Gloden S.A. ....	78200
Compagnie Maritime Monégasque International S.A. ....	78203	Eudial S.C.A. ....	78197
Compagnie Maritime Monégasque International S.C.S. ....	78203	European Portfolio S.A. ....	78198
Corber Enterprises S.à r.l. ....	78219	Europiscine S.A. ....	78197
DC One ....	78202	Eurostamm A.G. ....	78198
De Longhi Household S.A. ....	78194	Eurostone Advisers S.A. ....	78199
Detail S.à r.l. ....	78238	Eurostone Srio S.C.A. ....	78200
Doggy Styling S.à r.l. ....	78195	Excelsa S.A. ....	78195
Dubimmo S.A. ....	78194	Exfiro S.A. ....	78201
Dubimmo S.A. ....	78199	Exfiro S.A. ....	78201
Duferco Participations Holding S.A. ....	78196	ExxonMobil Luxembourg et Cie ....	78201
EC-Lux S.A. ....	78239	Fame Group Sàrl ....	78199
Ekart S.A. ....	78195	Fedinol s.à r.l. ....	78202
Embafin S.A. ....	78195	Fedinol s.à r.l. ....	78202
Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l. ....	78198	Fermaca Luxembourg S.à r.l. ....	78200
Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l. ....	78194	F.G.S. Immo S.à r.l. ....	78203
Engineering S.A. ....	78195	Fidaction Luxembourg S.à.r.l. ....	78202
Epicerie Sylvie S.à r.l. ....	78195	Fidelux S.A. ....	78240
Equal-Plus S.A. ....	78196	Finance Stratégique Luxembourg S.A. ...	78201
ERA S.à r.l. ....	78197	Financière Hobby S.A. ....	78240
Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxembourg ....	78194	Flamenco SPF ....	78198
		Forsys S.à r.l. ....	78201
		Galapagos BidCo S.à r.l. ....	78227
		Grevlin S.A. ....	78209
		Happy Sprites ....	78240
		Mantex SICAV ....	78200

**De Longhi Household S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.384.

## RECTIFICATIF

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.  
(En remplacement du dépôt du Bilan au 31 décembre 2012 déposé le 24/09/2013 L130163720).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Me Claude Geiben  
*Administrateur*

Référence de publication: 2014057096/14.

(140065956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 87.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057099/10.

(140066089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 182.517.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 10 avril 2014*

Monsieur John Daniel BOYLE, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 09 Novembre 1974, demeurant professionnellement à Dublin 2, Ireland, 33 Fitzwilliam Square, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 10 avril 2014.

Veillez prendre note que Messieurs Andrew O'SHEA et Joost TULKENS résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Endo Luxembourg Holding Company S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057105/17.

(140065711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, S.A.  
Gerard-Jan Bais / Björn A. Senger  
*Managing Director / Director*

Référence de publication: 2014057121/13.

(140065822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Ekart S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 88.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2014057112/10.

(140066054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Embafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 46.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057114/10.

(140065926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.571.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENGINEERING S.A.

Référence de publication: 2014057115/10.

(140065561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Épicerie Sylvie S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Doggy Styling S.à r.l.).**

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr Gaasch.  
R.C.S. Luxembourg B 152.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014057117/10.

(140066063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Excelsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 149.951.

**EXTRAIT**

Deux des administrateurs de la société ont changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Simon Henin a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014057109/14.

(140065637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 49.308.

---

**EXTRAIT**

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2014, la Société prend acte de la résignation de Monsieur Philippe Salpetier de son poste d'administrateur de catégorie B, avec effet au 18 avril 2014.

La Société prend également acte que l'adresse de Bruno Bolfo, Administrateur de Catégorie A et Président, est la suivante:

- 4, via Vicari, CH-6900 Lugano

La Société prend également acte que l'adresse de Benedict John Sciortino, Administrateur de Catégorie A et Vice-Président, est la suivante:

- 34, via Motta, CH-6900 Lugano

La Société prend également acte que l'adresse de Paolo Foti, Administrateur de Catégorie B et Vice-Président, est la suivante:

- 27, Strada di Gandria, CH-6976 Castagnola

La Société prend également acte que l'adresse de REVICONSLT S.à r.l., Commissaire aux comptes, est la suivante:

- 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057101/23.

(140065834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Equal-Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 87.196.

---

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 2 septembre 2013*

L'an deux mille treize, le deux septembre les actionnaires de la société EQUAL-PLUS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Henri EBERHARDT, né le 06/03/1957 à Strasbourg (France), et demeurant, 3624, Chelsea Crescent à GA-30319 Atlanta (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Benoît MARQUET, né le 19/01/1962 à Ougrée (Belgique), et demeurant, 3345, Arborwoods Drive à GA-30022 Alpharetta (Etats-Unis d'Amérique); et

- Madame Nicole LAURENT, née le 05/01/1973, à Malmedy (Belgique), et demeurant, 242, rue le Brulis à B-6717 Tontelange.

Et le mandat de l'administrateur-délégué de:

- Monsieur Benoît MARQUET, né le 19/01/1962 à Ougrée (Belgique), et demeurant, 3345, Arborwoods Drive à GA-30022 Alpharetta (Etats-Unis d'Amérique),

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'Assemblée décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes 2014 et devant se tenir en 2015.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon (RCS Luxembourg n° B 139.890), au poste de commissaire aux comptes pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014 et devant se tenir en 2015.

Pour extrait conforme.

Troisvierges, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2014057118/31.

(140065709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Europiscine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 93.962.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 23 décembre 2013*

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre à quinze heures, les actionnaires de la société EUROPISCINE S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue au siège social, et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, elle décide de renouveler les administrateurs suivants:

Les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur René HAVET, né le 25/03/1949 à Stavelot (Belgique), et demeurant à B-4970 Stavelot, 12B, Basse Levée,  
- Madame Josiane NANDRIN, née le 25/02/1946 à Lierneux (Belgique), et demeurant à B-4970 Stavelot, 12B, Basse Levée,

- Monsieur Frédéric HAVET, né le 03/11/1975 à Stavelot (Belgique), et demeurant à B-4970 Stavelot, 8, rue de la Fontaine, et

- Madame Laurence HAVET, née le 19/10/1977 à Stavelot (Belgique), et demeurant à B-4970 Stavelot, 14, Les Closures,  
Monsieur René HAVET, prénommé, est également administrateur-délégué,

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué nouvellement renommés ont une durée de six années et sont donc valables jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2018, à tenir en 2019.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée constatant que le mandat de commissaire aux comptes arrive à échéance, décide de renouveler le mandat de la société Fiduciaire THUNUS SPRL, ayant son siège social à B-4790 Stavelot, 8B, Pres Messire, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat de commissaire aux comptes nouvellement nommé a une durée de six années, et est donc valable jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2018, à tenir en 2019.

Pour extrait conforme.

Troisvierges, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2014057127/31.

(140065606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Eudial S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-9880 Wilwerdange, 28, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 71.032.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057123/11.

(140065660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**ERA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 164.790.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/04/2014.

*Pour ERA S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2014057119/12.

(140065973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 182.794.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 10 avril 2014*

1. Monsieur John Daniel BOYLE, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 09 Novembre 1974, demeurant professionnellement à Dublin 2, Ireland, 33 Fitzwilliam Square, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 10 avril 2014.

1. Veuillez prendre note que Messieurs Andrew O'SHEA et Joost TULKENS résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

2. Le siège social de l'associé unique Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l. a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057104/20.

(140065712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Eurostamm A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 141.972.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057128/9.

(140065839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**European Portfolio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 67.833.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace le bilan au 31 décembre 2012, enregistré et déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg le 17 avril 2014 sous la référence L140063387.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014057126/14.

(140065621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Flamenco SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 93.223.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

*Mandataire*

Référence de publication: 2014057153/11.

(140065980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Dubimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 27 juin 2013.*

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DU BOIS (demeurant 76, rue de Mirwart, B-6890 SMUID) est renouvelé pour une période de six ans.

- Le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Paul DU BOIS (demeurant 8, rue du Docteur Desénépart (OGY) B-7862 LESSINES) est renouvelé pour une période de six ans.

- Madame Séréna FRANCOIS (demeurant au 76, rue de Mirwart, B-6890 SMUID) est appelée au poste d'administrateur, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Philippe DUBOIS, dont le mandat est arrivé à échéance.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Rita POLAK (demeurant 175, avenue du Diamant, B-1000 BRUXELLES) est renouvelé pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

Monsieur Patrick DUBOIS

Monsieur Paul DUBOIS

Madame Séréna FRANCOIS

Le commissaire aux comptes est Madame Rita POLAK.

Pour extrait sincère et conforme

Paul DUBOIS

*Administrateur*

Référence de publication: 2014057100/26.

(140066106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Eurostone Advisers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande--Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.944.

—  
Les statuts coordonnés au 08/04/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/04/2014.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2014057130/12.

(140066157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Fame Group Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 184.559.

—  
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 24 mars 2014 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Monsieur Johannes Andries van den Berg est désormais domicilié professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Madame Corinne Sophie Shim Muller est désormais domiciliée professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057137/16.

(140065858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Ets. Othmar Gloden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 69.914.

---

*Korrektur zur Hinterlegung vom 08/04/2014 - L140057898*

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057122/10.

(140065530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Fermaca Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 86.250,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.151.

---

*Extrait des résolutions*

En date du 9 avril 2014 le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société de l'ancienne adresse 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à la nouvelle adresse 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014057138/16.

(140065993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Eurostone Srio S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.026.

---

Les statuts coordonnés au 08/04/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/04/2014.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2014057132/12.

(140065960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Mantex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.612.

---

Il résulte d'une décision de la Société en date du 15 avril 2014, de:

- Renommer Monsieur Peter MALLINSON, Monsieur Alberto CAVADINI, Monsieur Giovambattista PATERNO, Madame Alessandra MANZUOLI, Monsieur Andrea BIAGIOTTI et Monsieur Stefano LAGI en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Rayer Madame Roberta MORA en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2014; et

- Renommer Ernst & Young SA en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014057267/16.

(140065594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.



**Exfiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 16.468.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014057133/10.

(140065523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Exfiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 16.468.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014057134/10.

(140066074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057135/9.

(140065965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Finance Stratégique Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 180.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057139/10.

(140066065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Forsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 164.052.

*Cessions de parts sociales*

En date du 1<sup>er</sup> avril 2014, Monsieur Guillaume ARNOUX a cédé vingt (20) parts sociales de FORSYS S.A.R.L. à la société «Le Groupe Forsythe Inc.» avec siège social au 4375, rue Bellerose G2A4H9 Québec (Canada)

Le capital social de la société FORSYS S.A.R.L. est désormais réparti comme suit:

Le Groupe Forsythe Inc.: . . . . .	CENT (100) parts sociales
TOTAL: . . . . .	CENT (100) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057155/15.

(140065944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Fedinol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 168.658.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057141/10.

(140065789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Fedinol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 168.658.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057142/10.

(140065790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Fidaction Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 77.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Gérant*

Référence de publication: 2014057143/10.

(140065918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**DC One, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2348 Luxembourg, 23, rue de Prague.

R.C.S. Luxembourg B 183.528.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Pardevant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Domenico CURULLA, demeurant au 23, rue de Prague, L-2348 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la société à responsabilité limitée DC ONE (ci-après dénommée «la Société»), ayant son siège social au 23, rue de Prague, L-2348 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 183528, a été constituée le 8 janvier 2014 suivant un acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 593 du 6 mars 2014;
- il est l'unique associé de la Société et par conséquent peut valablement prendre la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

L'associé unique décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 13 des statuts.

78203

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros (800.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. PONSARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> avril 2014. Relation: LAC/2014/15191. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057094/35.

(140065638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**F.G.S. Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8049 Strassen, 7, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 179.422.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 3 avril 2014*

**A) RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES APRÈS LES CESSIONS DU 3 AVRIL 2014**

Les associés constatent que, suite aux cessions de parts sociales du 3 avril 2014, le capital social de la société F.G.S. IMMO Sàrl., RC B 179422, est détenu comme suit:

Francis OTTINGER, né le 28.5.1960 à Sarralbe (France), . . . . .	31 parts sociales (24,60% du capital)
demeurant à L-8049 Strassen, 7 rue Marie Curie	
Sabine OTTINGER, née le 12.12.1964 à Bitche (France), . . . . .	31 parts sociales (24,60% du capital)
demeurant à L-8049 Strassen, 7 rue Marie Curie	
Geoffrey OTTINGER, né le 21.9.1993 à Nancy (France), . . . . .	32 parts sociales (25,40% du capital)
demeurant à L-8049 Strassen, 7 rue Marie Curie	
Sophie OTTINGER, née le 27.5.1989 à Nancy (France), . . . . .	32 parts sociales (25,40% du capital)
demeurant à L-8049 Strassen, 7 rue Marie Curie	
Total: . . . . .	126 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 avril 2014.

Pour extrait conforme

Le bureau

Francis Ottinger / Martine Bredemus / Sabine Ottinger

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014057136/26.

(140065815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Compagnie Maritime Monégasque International S.C.S., Société en Commandite simple,  
(anc. Compagnie Maritime Monégasque International S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.598.

In the year two thousand fourteen,

on the eleventh of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears:

“CMM Gravity S.à r.l.”, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, incorporated today by deed of the undersigned notary, in progress of registration with the Luxembourg companies register,

duly represented by Mr Patrick VAN HEES, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal which will remain here annexed,

which declares what follows:

“CMM Gravity S.à r.l.” owns the thirty-one thousand (31,000) shares representing the share capital of “COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.A.” (the “Company”), a joint stock company (“société anonyme”), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under B153598, incorporated pursuant to a deed dated on 07 June 2010, published in Memorial C number 1482 of 20 July 2010.

Acting as sole shareholder assuming all powers conferred to the general shareholders’ meeting, the appearing company request the undersigned notary to document the following:

#### *Share transfer*

“CMM Gravity S.à r.l.” transfers hereby one (1) share of the Company to the Sub-Fund “O.S.V. II.” of “MONALUX S.C.A., SICAV SIF”, a specialised investment fund (fonds d’investissement spécialisé) organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with variable capital (société d’investissement à capital variable - SICAV) with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg R.C.S. under B 171789.

#### *Intervention*

“MONALUX S.C.A., SICAV SIF” prenamed, acting for its Sub-Fund “O.S.V. II.”, duly represented by Mr Patrick VAN HEES, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which will remain here annexed, intervenes to the present deed.

#### *First resolution*

The meeting decides to change the legal form of the Company in order to transform it into a limited partnership (société en commandite simple), and consequently to change the name of the Company into the firm name “COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.C.S.”.

#### *Allocation of the partnership interests*

The thirty-one thousand (31,000) existing shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each continue to be in issue are hereby converted into thirty-one thousand (31,000) partnership interests of a par value of one Euro (1.- EUR) each.

For the avoidance of doubt, the existing shares are pledged in favour of Coöperative Centrale Raiffensen-Boerenleenbank B.A., a Dutch bank, and such securities continue to be pledged in favour of said Coöperative Centrale Raiffensen-Boerenleenbank B.A., irrespective of the conversion of the shares into partnership interests which has no effect on the pledge.

#### *Second resolution*

The meeting acknowledges and accepts the resignation of the statutory auditor of the Company with effect as of today and decides to grant him discharge for the execution of his mandate ending on the date of the present resolutions.

#### *Third resolution*

The meeting decides to grant discharge to the directors of the Company for the execution of their mandate until today.

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, in order to read as follows:

“ **Art. 1. Formation.** A limited partnership (société en commandite simple) (the «Company») is regulated by the applicable laws, specifically the Luxembourg law on commercial companies as amended thereafter (“the Law”), and the present articles, between:

“CMM Gravity S.à r.l.”, General Partner and Limited Partner,  
and

“MONALUX S.C.A., SICAV SIF” acting for its compartment OSV II, Limited Partner.

**Art. 2. Purpose.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3. Name.** The limited partnership's firm name is "COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONALE S.C.S." (the «Limited Partnership»).

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Limited Partnership is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of partners.

**Art. 5. Duration.** The Limited Partnership is established for an undetermined period.

**Art. 6. Accounting year.** The accounting year of the Limited Partnership begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31 of December of each year.

**Art. 7. Partner's liability.** "CMM Gravity S.à r.l.", being the only General Partner, is indefinitely (and jointly and severally) liable as regards the partnership's liabilities.

The Limited Partners are liable up to the funds they contributed to the partnership.

**Art. 8. Rights, powers and restrictions of partners.** The General Partner manages the partnership. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition and engages the partnership towards third parties by its sole signature. The partnership signature may exclusively be used for the needs of the partnership and within the limits of its object.

#### 8.1. Powers and obligations of the General Partner

The General Partner has full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the partnership in all respects and in all matters. Except as expressly provided in the present articles or expressly required by the Law, the General Partner is hereby granted the right, power and authority to do on behalf of the partnership all things which, in his sole judgment, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The General Partner shall devote such time and attention to the partnership as shall be necessary to conduct its business in an efficient manner.

#### 8.2. Restrictions on limited partners

No limited partner in his capacity as a limited partner shall:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the partnership,
- (b) have any voice in the management or operation of any partnership property, or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the partnership.

**Art. 9. Capital, contributions.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by thirty-one thousand (31,000) partnership interests of a par value of one Euro (1.- EUR) each.

**Art. 10. Transfer of interests.** The General or limited partners may not sell, assign transfer, exchange, lease, mortgage, charge, hypothecate, pledge or otherwise convey or encumber, voluntarily or by operation of law, all or any portion of such partner's interest in the partnership unless it is unanimously approved in writing by all partners. Such transfer is only valid if the procedures required by article 1690 of the civil law are respected.

**Art. 11. Annual meeting of partners.** The limited partnerships' partners meeting is, after each accounting year, within the month of May required to approve the management report, the balance sheet and profit and loss account, the allocation of results and to grant discharge to the manager. At each partners' meeting, each share gives right to one vote.

**Art. 12. Allocation and withdrawal of profits and losses.** The profits of the SECS shall be distributed to the shareholders pro rata to their respective shareholding.

#### **Art. 13. Dissolution and termination.**

##### 13.1. Prohibition of termination

Except as expressly provided herein, no partner shall have the right, and each partner hereby agrees not to dissolve, terminate or liquidate the partnership. No partner shall have the right, and each partner hereby agrees not to petition a court for the dissolution, termination or liquidation of the partnership except as such rights are provided in this agreement or are available under applicable law.

##### 13.2. Events of dissolution

The partnership shall only be dissolved:

(a) upon an election to dissolve by the written decision to do so of limited partners owning more than seventy-five percent (75 %) and of the General Partner;

(b) upon the occurrence of an event specified under the Law.

### 13.3. Termination

Dissolution of the partnership shall be effective on the day on which the event specified in section 13.2. herein occurs giving rise to the dissolution, but the partnership shall not terminate until the assets of the partnership shall have been distributed as provided in section 12 herein. Notwithstanding the dissolution of the partnership, prior to the termination of the partnership, as aforesaid, the business of the partnership and the affairs of the partners, as such, shall continue to be governed by this agreement. Upon dissolution, the General Partner or, if there be none, a liquidator appointed by a majority of seventy-five percent (75 %) of limited partners shall liquidate the assets of the partnership and distribute the proceeds thereof as contemplated by this agreement.

### 13.4. Winding up

In the event of the dissolution of the partnership for any reason, the General Partner shall commence to wind up the affairs of the partnership and its investments. The General Partner shall have full right and unlimited discretion to determine the time, manner and terms of any sale or sales of partnership property pursuant to such liquidation having due regard to the activity and condition of the relevant market and general financial and economic conditions.

### 13.5. Distributions in liquidation

The proceeds of the liquidation shall be distributed by the General Partner in the following order of priority:

(a) First, to discharge or make adequate provision for all partnership debts and liabilities to creditors, including, to the extent permitted by law, debts owed to partners; and

(b) Second, to any reserve fund which the General Partner deems reasonably necessary for any contingent or unforeseen liabilities or obligations of the partnership; and

(c) Third to the partners.

### 13.6. Death, dissolution, etc. of a limited partner

The death, legal incapacity, bankruptcy, dissolution or insolvency of a partner shall not dissolve the partnership.

**Art. 14. General.** For each point not foreseen by the present articles, the partners will refer to the applicable laws.”

### *Estimate of costs*

The amount of the expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand euros.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze,

le onze avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît:

«CMM Gravity S.à r. l.», constituée ce jour par acte du notaire soussigné, ayant son siège social L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en cours d'immatriculation au registre de commerces et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Qui déclare ce qui suit:

«CMM Gravity S.à r.l.» détient actuellement les trente et un mille (31.000) actions représentant le capital social de «COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»), une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous B153598, constituée par acte du 07 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1482 du 20 juillet 2010.

Agissant en tant que seul actionnaire de la Société, et exerçant tous les pouvoirs de l'assemblée générale, la société comparante requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### *Transfert d'action*

Par les présentes, «CMM Gravity S.à r.l.» transfère une (1) action de la Société à «MONALUX S.C.A., SICAV SIF», un fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions luxembourgeoise avec capital variable, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous B171789, agissant pour son compartiment O.S.V. II, Sub-Fund.

### *Intervention*

«MONALUX S.C.A., SICAV SIF prédédésignée, , agissant pour son compartiment O.S.V. II, Sub-Fund, ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera ci-annexée, intervient au présent acte en qualité d'associé.

### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société pour la transformer en une société en commandite simple et par conséquent d'adopter la raison sociale «COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.C.S.».

### *Affectation des Souscriptions des parts d'intérêt*

Les trente et un mille (31.000) actions existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune continuent à exister et restent en circulation mais sont converties en trente et un mille (31.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune

Pour éviter tout doute, il est rappelé que les actions existantes sont gagées en faveur de Coöperative Centrale Raiffensen-Boerenleenbank B.A., une banque néerlandaise et que ces titres continuent à être gagés en faveur de ladite Coöperative Centrale Raiffensen-Boerenleenbank B.A., indépendamment de la conversion des actions en parts d'intérêts qui n'affecte pas le gage conféré.

### *Seconde résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

### *Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de ce jour et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat, celui-ci prenant fin à la date des présentes résolutions.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Formation.** Une société en commandite simple (la «Société») est régie par les lois applicables, spécifiquement la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»), entre:

«CMM Gravity S.à r.l.», associé commandité et associé commanditaire; et

«MONALUX S.C.A., SICAV SIF», agissant pour son compartiment O.S.V. II, Sub-Fund, associé commanditaire.

**Art. 2. Objet.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3. Raison sociale.** La Société en commandite simple a pour raison sociale «COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.C.S.» (la «Société en commandite simple»).

**Art. 4. Siège social.** Le siège de la Société en commandite simple est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaires des associés.

**Art. 5. Durée.** La Société en commandite simple est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 6. Exercice social.** L'année sociale de la Société en commandite simple commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 7. Responsabilité des associés.** «CMM Gravity S.à r.l.», seul associé commandité, est indéfiniment responsable indéfiniment des engagements de la Société.

Les associés commanditaires, ne sont tenus des dettes et pertes de la Société que jusqu'à concurrence des fonds dont ils ont fait apport.

**Art. 8. Droits, pouvoirs et restrictions des associés.** La Société en commandite simple est gérée et administrée par l'associé commandité. L'associé commandité a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour engager la Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature. Il ne peut être fait usage de la signature sociale que pour les seuls besoins de la Société et dans le cadre de son objet social.

8.1.

Pouvoirs et obligations de l'associé commandité

L'associé commandité a la charge et le contrôle entiers et exclusifs de la gestion de la Société en commandite simple en tous points et pour tout domaine. Sauf disposition expresse des présents statuts ou disposition expresse de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite, l'associé commandité dispose du droit, du pouvoir et de l'autorité de faire au nom et pour le compte de la Société tout ce qu'il estime, par son propre jugement être nécessaire, requis et utile afin de remplir ses fonctions et responsabilités ci-dessus mentionnées. L'associé commandité doit dévouer à la Société le temps et l'attention nécessaires pour gérer ses affaires d'une manière efficace et ce de la même manière qu'il gérerait ses propres affaires.

8.2.

Restrictions imposées aux associés commanditaires

Aucun associé commanditaire ne peut en sa qualité:

- (a) être autorisé à participer, ou s'immiscer d'une quelconque manière dans le contrôle des affaires de la Société,
- (b) avoir une voix dans la gestion ou l'opération de biens appartenant à la Société, ou
- (c) avoir l'autorité ou le pouvoir d'agir comme représentant de la Société ou l'un quelconque des autres associés afin d'engager la Société ou l'un quelconque des autres associés ou d'engager des dépenses au nom de ou en relation avec la Société.

**Art. 9. Capital, Apports.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 10. Transfert de parts.** Les associés commandités ou les associés commanditaires ne peuvent vendre, assigner, transférer, échanger, louer, mettre en gage, faire payer, hypothéquer ou également transmettre ou grever de dettes, volontairement ou par des dispositifs de la loi, tout ou partie de leurs parts d'intérêts dans la Société en commandite simple et ce durant les douze premières années de la vie sociale de la Société en commandite simple, qu'avec qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Une telle cession de parts ne peut s'opérer que si les dispositions de l'article 1690 du Code civil sont respectées.

**Art. 11. Assemblée annuelle des associés.** L'assemblée des associés est appelée à approuver, après chaque exercice social au courant du mois de mai, le compte-rendu du gérant, le bilan et le compte de pertes et profits, la répartition des bénéfices et des pertes et à donner décharge au gérant. Dans toute assemblée des associés, chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

**Art. 12. Allocation et Distribution des profits et pertes.** Les bénéfices de la Société en commandite simple seront distribués au associés au prorata de leur participation.

**Art. 13. Dissolution et clôture de la liquidation.**

13.1.

Continuation de la Société

Sauf dans les cas expressément stipulés ci-dessous, chaque associé reconnaît qu'aucun associé n'a le droit de dissoudre, mettre fin ou liquider la Société. Chaque associé reconnaît qu'aucun associé n'a le droit de présenter une requête en dissolution, clôture ou liquidation de la Société, sauf dans les cas prévus par la présente ou par les lois applicables.

13.2.

Situations de dissolution

La Société pourra seulement être dissoute par:

- (a) une décision écrite des associés commanditaires détenant plus de 75% et de l'associé commandité;



(b) la survenance d'un événement spécifié par la Loi.

13.3.

Dissolution

La dissolution de la Société sera effective au jour de la survenance de l'événement mentionné à la section 13.2. entraînant la dissolution, mais la Société ne cessera pas d'exister tant que ses actifs n'auront pas été distribués de la manière établie par la section 12. ci-dessous. Sans préjudice de la dissolution de la Société, les affaires de la Société et des associés continueront à être régies par la présente, jusqu'à ce que la Société ne cesse d'exister. A partir de la dissolution, l'associé commandité ou à défaut, un liquidateur nommé par une majorité de soixante quinze pourcents (75%) des associés commanditaires liquidera les actifs de la Société et distribuera le boni de liquidation comme prévu par la présente.

13.4.

Liquidation

En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, l'associé commandité commencera à liquider les affaires de la Société ainsi que ses investissements. L'associé commandité aura les pleins pouvoirs pour déterminer les délais, moyens et termes de toute vente des actifs de la Société, suite à sa liquidation, en prenant en considération son activité, les conditions du marché et les conditions financières et économiques générales.

13.5.

Distribution du boni de liquidation

Le boni de liquidation sera distribué par l'associé commandité dans l'ordre de priorité suivant:

(a) Premièrement, pour régler - et faire les provisions nécessaires pour - toutes les dettes dues aux créanciers, en ce compris, dans les limites autorisées par la loi, les dettes envers les associés, et;

(b) Deuxièmement, pour toute fond de réserve que l'associé commandité estime raisonnablement nécessaire pour toute procédure judiciaire, responsabilités ou obligations imprévues de la Société, et;

(c) Troisièmement aux associés.

13.6.

Mort, dissolution etc. d'un associé commanditaire

La mort, l'incapacité, la faillite, la dissolution ou l'insolvabilité d'un associé n'opérera pas dissolution de la Société.

**Art. 14. Divers.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux lois en vigueur.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à deux mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur leur demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le Notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2014. Relation: EAC/2014/5513. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014057039/322.

(140066095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

#### **Grevlin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 40.426.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 avril 2014 à 14.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de EURAUDIT Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour copie conforme  
FIDUPAR  
Signature

Référence de publication: 2014057186/17.

(140065647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**CIEP Hestya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.329.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March,

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carlyle International Energy Partners, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-71627 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

CIEP Co-Investment L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-72299 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

CIEP Co-Investment B L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Ontario, with Ontario Corporation number 231113069, with principal place of business at c/o 152928 Canada Inc., Suite 5300, 199 Bay Street, 5300 Commerce Court West, Toronto, Ontario, Canada, M5L 1B9,

here represented by Mr Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

**Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not, except by way of public issuance.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees,

collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grant rights in any such acquired intellectual property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “CIEP Hestya S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## Title II. - Share capital, Shares and transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one (1) US Dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## Title III. - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V. - Accounting year and annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI. - Liquidation and dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

#### **Title VII. - Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Carlyle International Energy Partners, L.P., prenamed, declares to subscribe for fifteen thousand four hundred and fifty eight (15,458) shares and have them fully paid up in the amount of fifteen thousand four hundred and fifty eight US Dollars (USD 15,458.-) by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand four hundred and fifty eight US Dollars (USD 15,458.-), CIEP Co-Investment L.P., prenamed, declares to subscribe for four thousand three hundred and four (4,304) shares and have them fully paid up in the amount of four thousand three hundred and four US Dollars (USD 4,304.-) by a contribution in cash in the amount of four thousand three hundred and four US Dollars (USD 4,304.-), CIEP Co-Investment B L.P., prenamed, declares to subscribe for two hundred and thirty-eight (238) shares and have them fully paid up in the amount of two hundred and thirty-eight US Dollars (USD 238.-) by a contribution in cash in the amount of two hundred and thirty-eight US Dollars (USD 238.-), so

that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. Guy Harles, Lawyer, born on May 4, 1955, in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977, in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- Mr. David Pearson, Principal, born on December 13, 1968 in Washington, DC, United States of America with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America,

- CIEP General Partner, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-7151, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The shareholders resolve to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand euros.

*Power*

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Carlyle International Energy Partners, L.P., un exempted limited partnership, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-71627, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

ici représenté par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

CIEP Co-Investment L.P., un exempted limited partnership, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-72299, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

ici représenté par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

CIEP Co-Investment B.L.P., un limited partnership, constitué et existant selon les lois de l'Ontario, avec comme numéro d'enregistrement auprès de l'Ontario Corporation 231113069, ayant son principal lieu d'activité à c/o 152928 Canada Inc., Suite 5300, Bay Street, 5300 Commerce Court West, Toronto, Ontario, Canada, M5L 1B9,

ici représenté par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Objet social, Durée, Nom, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non, sauf par voie d'émission publique.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CIEP Hestya S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## Titre II. - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## Titre III. - Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.



Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée des actionnaires**

**Art. 18. Assemblée des actionnaires.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice social et comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

### **Titre VI. - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Carlyle International Energy Partners, L.P. susnommé, déclare souscrire à quinze mille quatre cent cinquante-huit (15.458) parts sociales et les libérer intégralement à hauteur d'un montant de quinze mille quatre cent cinquante-huit dollars américain (USD 15.458.-) par versement en numéraire de quinze mille quatre cent cinquante-huit dollars américain (USD 15.458.-).

CIEP Co-Investment L.P., susnommé, déclare souscrire à quatre mille trois cent quatre (4.304) parts sociales et les libérer intégralement à hauteur d'un montant de quatre mille trois cent quatre dollars américain (USD 4,304.-) par versement en numéraire de quatre mille trois cent quatre dollars américain (USD 4,304.-).

CIEP Co-Investment B L.P., susnommé, déclare souscrire à deux cent trente-huit (238) parts sociales et les libérer intégralement à hauteur d'un montant de deux cent trente-huit dollars américain (USD 238.-) par versement en numéraire de deux cent trente-huit dollars américain (USD 238.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Décisions de l'associé unique*

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mr. Guy Harles, Avocat à la Cour, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mme Barbara Imbs, Associate Vice-Président, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;

- Mr. David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968, à Washington, DC, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats Unis d'Amérique,

- CIEP General Partner, L.P., une exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caymanes sous le numéro WK-71517, avec siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

#### *Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 avril 2014. Relation: RED/2014/835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057064/497.

(140066001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

### **Corber Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.303.

### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1/ Mastercroft Limited, a limited liability company formed and established under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosia, Cyprus, and registered with the Cyprus companies' register under number HE 135421,

duly represented by Eugène Tchen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, and

2/ EVRAZ plc, a public limited company established and existing under the laws of England and Wales, with registered office at the 5<sup>th</sup> floor of 6, St Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom and registered with the Company House of England and Wales under number 07784342;

duly represented by Eugène Tchen, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Corber Enterprises Limited, a limited liability company formed and established under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosia, Cyprus, and registered with the Cyprus companies' register under number HE 142717 (the "Company").

The appearing parties represent the whole share capital of the Company and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

### Agenda

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from Cyprus to Luxembourg.
2. Acknowledgment of the Luxembourg nationality of the Company.
3. Adoption of the legal form of the Company.
4. Change of the corporate name of the Company.
5. Acknowledgment of the share capital of the Company and the allocation of shares between the shareholders.
6. Full restatement of the articles of association of the Company.
7. Appointment of the new managers of the Company and removal of the current directors of the Company.
8. Miscellaneous.

Then the Shareholders took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders confirm the decisions taken on 15 October 2013, to transfer the registered office and central administration of the Company from Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosia, Cyprus, with effect as of today, to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The Shareholders acknowledge that, as a consequence of the previous resolution, the Company shall henceforth be of Luxembourg nationality, as defined by articles 2§2 and 159§2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

The general meeting further acknowledges that the Company will thus be subject to Luxembourg law, in accordance with article 159§1 and 159§2 of the Law of 1915.

*Third resolution*

The Shareholders resolve that the Company will take the Luxembourg legal form of a société à responsabilité limitée.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company into "Corber Enterprises S.à r.l."

*Fifth resolution*

The Shareholders acknowledge that the share capital of the Company amounts to two hundred twelve thousand US Dollars (USD 212,000) represented by two hundred twelve thousand (212,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each, as it has been justified to the undersigned notary by an interim balance sheet of the Company.

The general meeting further acknowledges that the two hundred twelve thousand (212,000) shares are allocated between the shareholders as follows:

- one hundred six thousand (106,000) shares are owned by Mastercroft Limited, prenamed. and
- one hundred six thousand (106,000) shares are owned by EVRAZ plc, prenamed.

*Sixth resolution*

The Shareholders decide to fully restate the articles of association in accordance with Luxembourg law, which shall now read as follows:

**"A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist and finance the companies in which it holds a direct or indirect participation or third parties.

The Company may also act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities and perform studies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Corber Enterprises S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred twelve thousand US Dollars (USD 212,000) represented by two hundred twelve thousand (212,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may, to the extent and as permitted by applicable law, acquire its own shares.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be. The existing shareholders of the Company do not have any preferential rights to subscribe for the new shares to be issued.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Except as otherwise provided by applicable law, the transfer, sale, assignment, pledge, or other alienation of shares in the capital of the Company to a non-shareholder shall be subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") consisting of at least two (2) members (as may be determined by the general meeting of shareholders), whether shareholders or not, who are appointed for an unlimited period of time by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are determined by the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** The Board of Managers may elect from among its members a chairman.

The Board of Managers convenes upon the call of the chairman as often as the interest of the Company so requires or upon the request of any manager.

The chairman will set the agenda for the meeting taking into account all suggestions and requests from other members of the Board of Managers and will distribute (or have distributed) the agenda to each manager

All information relevant to the Board's understanding of matters to be discussed at an upcoming Board meeting should be distributed in writing or electronically to all members in advance, whenever feasible and appropriate. In preparing this information, management should ensure that the materials distributed are as concise as possible, yet give the managers sufficient information to make informed decisions.

At any meeting of the Board of Managers, each manager shall have one vote. Each manager is expected to attend each meeting, however, managers may also be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

To the extent duly convened, the Board of Managers shall validly resolve on any matter if at least a simple majority of its members are present or represented (subject to the majority requirements set forth herein). Decisions shall be taken, save as set forth herein, by a simple majority vote of the votes of the managers present or represented (and entitled to vote) at such meeting.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Written resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of managers shall be signed by all members of the Board of Managers present at the meeting. For the sake of clarity, the decisions of the Board of Managers shall be considered as being passed and approved as of the date of the board meeting and not when the minutes are signed by all the directors present at the meeting. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the chairman, or by two managers or by the corporate secretary.

**Art. 14.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers. The Board of Managers may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 15.** The Company will be bound towards third parties by the signatures of any two (2) managers of the Company and in any case by the signature of such person(s) (including any manager) to whom signatory power had been delegated by or pursuant to a resolution of the Board of Managers.

**Art. 16.** The Board of Managers may give special powers relating to the daily management of all or part of the business of the Company to one or more proxyholders (fondés de pouvoir). Any such proxyholder shall not be required to be a manager or a shareholder. The Board of Managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Managers shall have all powers to create new positions as it may from time to time deem appropriate.

**Art. 17.** Subject to the provisions of the law but without prejudice to any indemnity to which a manager may otherwise be entitled, every manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by the court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company.

**Art. 18.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 19.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 20.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 21.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 23.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

#### *Seventh resolution*

The Shareholders decide to remove the following persons from their mandate of director of the Company with immediate effect:

- Mr. Charalambos Michaelides, residing professionally at Themistokli Dervi 5, Rlenion Building, 2<sup>nd</sup> floor, 1066, Nicosia, Cyprus; and
- Mrs. Panayiota Papademetriou, residing professionally at Themistokli Dervi 5, Rlenion Building, 2<sup>nd</sup> floor, 1066, Nicosia, Cyprus.

The Shareholders further decide to appoint the following persons as manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time:

- Dr. Alexander Ronald Maria Gehrke, director, born on 16 October 1967 in Höchststadt A.D. Donau (Germany), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Kurt Joseph Nauer, director, born on 11 August 1950 in Einsiedeln (Switzerland), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Shareholders finally decide to appoint the following person as manager of the Company with effect as of 1<sup>st</sup> April 2014 for an unlimited period of time:

- Mr. Giacomo Carlo Baizini, director, born on 4 January 1970 in Milan (Italy), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1/ Mastercroft Limited, une limited company constituée et établie selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social à Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 135421;

dûment représenté par Eugène Tchen, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

2/ EVRAZ plc, une public limited company constituée et établie selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5<sup>ème</sup> étage, 6, St Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 07784342;

dûment représenté par Eugène Tchen, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparantes sont toutes les associés (les "Associés") de Corber Enterprises Limited, une société constituée et établie sous les lois de Chypre, ayant son siège social à Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosia, Chypre, Chypre, et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Chypre sous le numéro HE 142717 (la "Société").

Les comparantes représentent l'intégralité du capital de la Société et peuvent valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour suivant:

#### *Agenda*

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Chypre à Luxembourg.
2. Reconnaissance de la nationalité luxembourgeoise de la Société.
3. Adoption de la forme sociale de la Société.
4. Changement de la dénomination sociale de la Société.
5. Reconnaissance du capital social de la Société et de la répartition des parts sociales entre les associés.
6. Refonte des statuts de la Société.
7. Nomination des nouveaux gérants/administrateurs de la Société et révocation des gérants actuels de la Société.
8. Divers.

Les Associés prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés confirment les décisions prises en date du 15 Octobre 2013 de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosia, Chypre au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet en date du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés reconnaissent qu'en vertu de la résolution qui précède, la Société aura en conséquence la nationalité luxembourgeoise, comme défini aux articles 2§2 et 159§2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi de 1915").

Les Associés reconnaissent en outre que la Société sera donc soumise à la loi luxembourgeoise, conformément aux articles 159§1 et 159§2 de la Loi de 1915.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de donner à la Société la forme légale Luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de changer la dénomination légale de la Société en "Corber Enterprises S.à r.l."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés reconnaissent que le capital social de la Société s'élève à deux cent douze mille Dollars US (USD 212.000), représenté par deux cents douze mille (212.000) parts sociales ayant une valeur d'un Dollar US (USD 1) chacune, comme il en a été apporté la preuve au notaire soussigné par un bilan comptable de la Société.

Les Associés reconnaissent également que les deux cents douze mille (212.000) sont réparties entre les associés comme suit:

- Cent six mille (106.000) parts sociales sont détenues par Mastercroft Limited, prénommée. et
- Cent six mille (106.000) parts sociales sont détenues par EVRAZ plc, prénommée.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident la refonte totale des statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise qui auront désormais la teneur suivante:

### **"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, emprunter sous toutes formes avec ou sans sûretés et procéder dans les limites prévues par la loi à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister et financer autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des tiers.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Corber Enterprises S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent douze mille Dollars US (USD 212.000) représenté par deux cents douze mille (212.000) parts sociales d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société pourra, sous les conditions imposées par la loi, racheter ses propres parts sociales.



En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés existants n'auront pas de droit préférentiel de souscription pour les nouvelles actions émises.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de dispositions contraires de la loi applicable, le transfert, la vente, la cession ou tout autre disposition des parts sociales seront subordonnés à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée et gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") composé de deux (2) membres au moins (tel que déterminé par l'assemblée générale des associés), associés ou non, et qui sont désignés pour une période indéterminée par l'assemblée générale des associés qui est libre de les révoquer à tout moment.

Le nombre des gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un Président. Le Conseil de Gérance est convoqué suite à la demande du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou suite à la demande d'un (1) gérant.

Le président établit l'ordre du jour pour la réunion en prenant en considération toutes suggestions et requêtes des autres membres du Conseil de Gérance et distribue (ou a distribué) l'ordre du jour à chaque gérant.

Toute information pertinente pour la compréhension par le Conseil des questions qui feront l'objet de discussions lors de sa prochaine réunion doit être délivrée à l'avance par écrit ou électroniquement à tous les membres, chaque fois que possible et de manière appropriée. Lors de la préparation de cette information, la direction devra s'assurer que les documents délivrés soient aussi concis que possible, et qu'ils donnent suffisamment d'information aux gérants pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

A chaque réunion du Conseil de Gérance, tout gérant a un droit de vote. Tout gérant doit participer à chaque réunion, toutefois, les gérants peuvent se faire représenter lors des réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'il pourra détenir ni quant au nombre de vote qu'il exprimera.

Dans la mesure où il aura été dûment convoqué, le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sur tout sujet si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée (sujet aux règles de majorité définies ci-après). Les décisions sont prises, sous réserve du respect des règles définies dans les présents statuts, par un vote à majorité simple des gérants présents ou représentés (et habilités à voter) lors de la réunion.

Tout gérant peut participer à tout Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication autorisant toutes personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. Une réunion peut également se tenir par conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens est équivalent à la participation en personne à de telles assemblée et la tenue d'une assemblée en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance sont considérées aussi valables et effectives que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, téléfax ou autre communication similaire.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par l'ensemble des gérants présents au conseil. Par souci de clarté, les décisions du Conseil de Gérance seront considérées comme approuvées et adoptées à la date de la réunion du conseil et non pas au moment où le procès-verbal est signé par l'ensemble des gérants présents au conseil. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par deux gérants ou par le secrétaire.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 15.** La Société sera tenu envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société et dans tous les cas la signature de la/des personne(s) au(x)quelle(s) des pouvoirs de signature ont été délégués selon une résolution du Conseil de Gérance.

**Art. 16.** Le Conseil de Gérance peut donner des pouvoirs spéciaux en ce qui concerne la gestion journalière de tout ou une partie des affaires de la Société à un ou plusieurs mandataires (fondés de pouvoir). Il n'est pas requis qu'un tel mandataire ait la qualité de gérant ou d'associé. Le Conseil de Gérance peut déterminer l'étendue des pouvoirs, les conditions de retrait et la rémunération en rapport avec ces délégations de pouvoir y compris l'autorité pour la sous-délégation de pouvoir.

Le Conseil de Gérance aura le pouvoir de créer toutes nouvelles fonctions qu'il estime appropriées.

**Art. 17.** Sous réserve des dispositions légales mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle un gérant peut avoir droit, chaque gérant de la Société peut être indemnisé sur les actifs de la Société contre toutes actions en responsabilité civile ou criminelle encourues par lui pour lesquelles un jugement est rendu en sa faveur ou pour lesquelles il est acquitté ou toute demande pour laquelle un tribunal le dégage de sa responsabilité pour négligence, défaut, manquement à ses obligations ou abus de confiance en relation avec les activités de la Société.

**Art. 18.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil de Gérance, représenté par son président ou le gérant délégué à cet effet.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 20.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 21.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 23.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 24.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée."

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de révoquer les personnes suivantes de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat:

- M Charalambos Michaelides, ayant son adresse professionnelle à Themistokli Dervi 5, Rlenion Building, 2<sup>nd</sup> floor, 1066, Nicosie, Chypre; and
- Mme Panayiota Papademetriou, ayant son adresse professionnelle à Themistokli Dervi 5, Rlenion Building, 2<sup>nd</sup> floor, 1066, Nicosie, Chypre.

Les Associés décident ensuite de nommer les personnes suivantes comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Dr Alexander Ronald Maria Gehrke, administrateur, né le 16 octobre 1967 à Höchststadt A.D. Donau (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- M Kurt Joseph Nauer, administrateur, né le 11 août 1950 à Einsiedeln (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Associés décident finalement de nommer la personne suivante comme gérant de la Société avec effet au premier avril 2014 pour une durée indéterminée:

- M Giacomo Carlo Baizini, administrateur, né le 4 janvier 1970 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ huit mille Euros (8.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. TCHEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2014. Relation: LAC/2014/16813. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057040/430.

(140065549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

### **Galapagos BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.318.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of April.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Galapagos S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 4 April 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

#### **"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Galapagos BidCo S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may also invest in real estate and any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules set in article 5 of these Articles of Incorporation.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Galapagos S.A. . . . . .	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

#### *Transitory provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Heiko Dimmerling, company director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brännkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois d'avril,  
Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Galapagos S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 avril 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

#### «Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Galapagos BidCo S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut également investir dans l'immobilier et tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, immobilière ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

#### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est dirigeant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisa-

tion ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) dans la limite et en tenant compte des Catégories de Parts Sociales émises au moment de la liquidation, conformément aux règles prévues à l'article 5 de ces Statuts.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
Galapagos S.A. . . . . .	EUR 12,500.-	1.250.000	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	1.250.000	EUR 12,500.-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Heiko Dimmerling, dirigeant de société, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 avril 2014. REM/2014/839. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057160/610.

(140065813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Detail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7312 Mullendorf, 17, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 127.162.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Jules Robert DETAIL, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 27 décembre 1944, demeurant à L-7312 Mullendorf, 17 rue des Champs.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

1. Que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «DETAIL S.à r.l.», avec siège social à L-7312 Mullendorf, 17, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.162, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 18 juin 2007.

2. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

3. Que le comparant, comme associé unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
  4. Que le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
  5. Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
  6. Que le comparant est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.
  7. Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.
  8. Que le comparant donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
  9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-7312 Mullendorf, 17, rue des Champs.
- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société DETAIL S.à r.l..

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent euros (EUR 900).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jules Robert DETAIL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2014. Relation GRE/2014/1525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014057097/43.

(140066100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

#### **EC-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.186.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EC-LUX S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.186 (NIN 2002 2203 658),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 18 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 du 4 juin 2002,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.
- 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Munsbach à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mars 2014. Relation: ECH/2014/576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014057102/49.

(140065519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELUX S.A.

Référence de publication: 2014057144/10.

(140065555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Financière Hobby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057145/10.

(140066081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Happy Sprites, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 166.321.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014057192/11.

(140065905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---